

n° 1

Avril 2003

Le bulletin de l'ASPS



Association pour la Sauvegarde
du Patrimoine Spadois

Avenue Marie-Henriette 7
4900 Spa
Tél. : 087/77 58 16
e-mail : asps@chez.com
site web : www.chez.com/asps

Il y a un an, l'ASPS initiait une pétition visant à assurer la sauvegarde du massif forestier du Staneux dans son ensemble, ce qui impliquait de rejeter le projet de tracé routier dit «de contournement de Spa» ou «Reickem».

Nous espérons recueillir 1.500 à 2.000 signatures. Ce sont finalement 10.000 personnes qui nous ont apporté leur soutien. 10.000 personnes à qui nous adressons nos remerciements les plus chaleureux.

A titre de comparaison, on se souviendra que la demande de classement déposée en 1990 était accompagnée de 2.000 signatures.

Ces 10.000 signatures, nous les avons reçues comme un encouragement, comme un formidable soutien, sans lequel nos actions pèseraient peu. Nous y voyons également le signe que les problèmes de mise en danger de l'environnement sont ressentis de manière de plus en plus aiguë - et donc que notre action correspond à une attente.

Le travail que nous avons pu accomplir ensemble a porté ses fruits.

D'abord, nous avons «créé une première» dans l'histoire institutionnelle de la Région wallonne. En effet, pour la première fois, une asbl a été entendue par une Commission parlementaire suite au dépôt d'une pétition au Parlement.

Ensuite, la discussion interministérielle relative à la modification du plan de secteur Verviers-Eupen pour y inscrire le tracé Reickem n'a toujours pas abouti. Ce point était à l'ordre du jour du Gouvernement wallon du 14 mars 2002. Nul doute que la pression

des 10.000 signataires a joué un grand rôle dans ce report. Nous avons soufflé la première bougie. Espérons que nos descendants pourront souffler la centième !

D'un autre côté, l'alternative ferroviaire au transport de la production de Spa Monopole n'a pas encore recueilli l'assentiment de tous les acteurs en

présence... Certes, la faisabilité technique est établie depuis longtemps maintenant (on est loin des arguments grossiers du type: «la ligne 44 est en mauvais état» avancés il y a quelques années). Mais reste l'épineux problème du financement du système. Reste aussi à décider le pouvoir politique à développer une attitude un peu plus volontariste. Attitude qui pourrait consister, par exemple, à accorder au massif forestier dans son ensemble le statut de protection auquel il a grandement droit.

Début 1998, notre association a décidé de lutter pour préserver le massif forestier du Staneux. Cette lutte n'est pas finie. Nous comptons sur vous pour nous aider à la poursuivre ensemble afin de pouvoir léguer aux générations futures un environnement de qualité, un Staneux où il fera bon se promener. Merci encore pour votre soutien.

Sites NATURA 2000

Le massif forestier du Staneux amputé par les intérêts politico-financiers?

La création d'un réseau européen de sites d'intérêt biologique (appelés sites « Natura 2000 ») se faisait attendre depuis longtemps, ce réseau devant contribuer à la conservation de la diversité biologique sur l'ensemble du territoire de la communauté européenne et au rétablissement des habitats naturels favorables à la faune et à la flore d'intérêt communautaire.

Chaque état membre devait fournir à l'Europe une liste de sites pour lesquels ce statut était proposé, la superficie de ces sites devant atteindre au moins 10% du territoire des régions concernées, portant ainsi transposition dans les différents états membres des directives européennes (79/409/CEE et 92/43/CEE) en matière de protection des habitats naturels.

La Région wallonne, où le projet restait dans l'ornière, avait été mise en demeure d'avancer rapidement dans ce dossier sous peine de suspension d'aides financières dans différents domaines.

Aussi, durant le printemps 2002, la sélection des sites destinés à composer le futur réseau avait dès lors connu un sérieux coup d'accélérateur, le travail scientifique de sélection reprenant plusieurs centaines de sites totalisant plus de 16% du territoire wallon. Sur base des propositions élaborées par les scientifiques, le Gouvernement wallon avait arrêté une liste provisoire en juillet 2002, couvrant 220.000 ha soit 13% du territoire, les 3% restant étant jugés moins prioritaires pour l'une ou l'autre cause d'ordre socio-économique.

Le 26 septembre 2002, le gouvernement Wallon adoptait

la liste définitive qui couvrirait en principe 216.500 hectares.

Ce qui semble être un projet ambitieux pour la conservation de la nature en Wallonie est cependant entaché par diverses modifications visant à échanger, rajouter ou retirer des petits morceaux de territoire, au bon gré d'intérêts particuliers de l'un ou l'autre bourgmestre, industriel bien introduit ou ministre aux projets multiples.

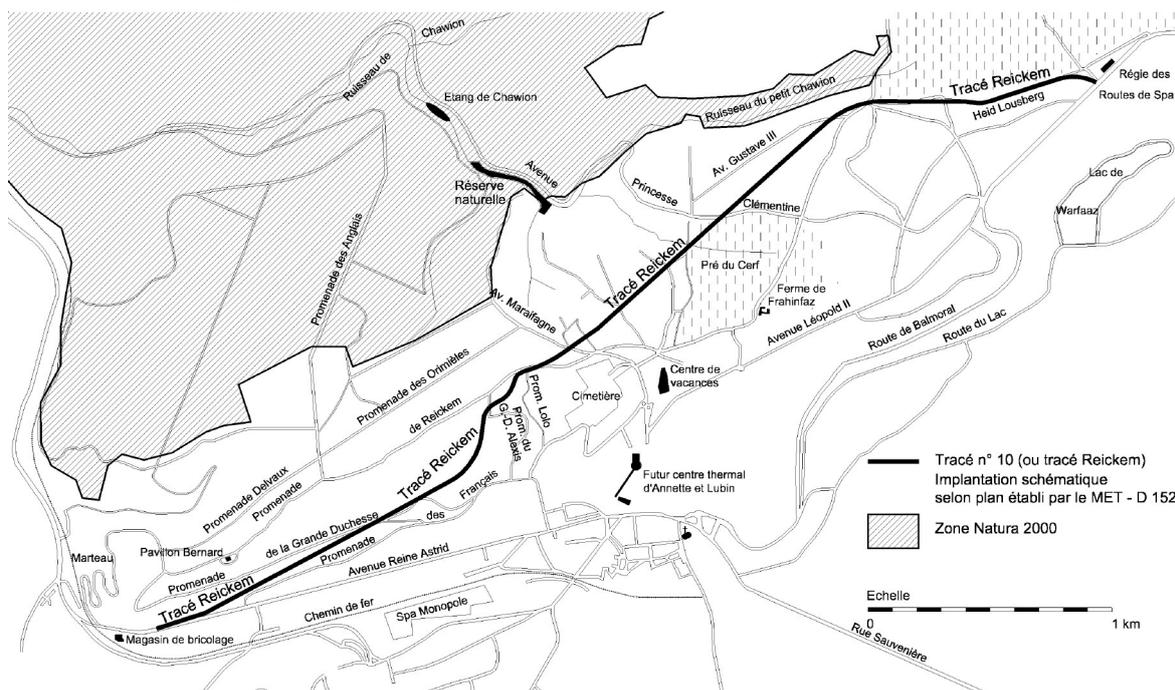
Epinglons ainsi la procédure de sélection du massif du Staneux pour le moins suspecte quant à la transparence des décisions sur base de critères scientifiques: en effet, le site du massif forestier du Staneux proposé par les fonctionnaires de l'administration wallonne avait été dans un premier temps rejeté par le gouvernement Wallon en juillet 2002...projet de route de contournement oblige !

En septembre 2002, suite à réclamations, le Gouvernement l'avait enfin adopté mais le site proposé était bizarrement amputé de toute la partie concernée par le projet de tracé routier de contournement de SPA.

Plus que jamais, le Ministre FORET plaide aujourd'hui en faveur du projet routier de contournement de SPA, arguant du fait qu'il n'est pas très néfaste à la nature, vu qu'il ne touche pas de zone NATURA 2000 !

Cependant, le monde associatif reste sur la brèche, car la liste proposée doit maintenant être passée au crible de la Commission européenne, chargée de donner son aval sur base de critères que l'on pourra espérer être plus objectifs et scientifiques que ceux de nos politiques.

L'ASPS a d'ores et déjà adressé une plainte à la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne dans ce sens. Affaire à suivre donc.....



Audition à la Commission de l'Aménagement du Territoire

Introduction

Le 5 novembre, suite au dépôt de notre pétition, la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, du Patrimoine, des Transports et des Travaux publics du Parlement wallon procédait à des auditions pour instruire le dossier «Staneux». Les interventions des différentes parties sont résumées ci-dessous.

Les interventions

Le Ministre Foret

«Modification partielle du plan de secteur Verviers-Eupen pour l'inscription d'une voirie de contournement du centre-ville de Spa»: tel était le titre de l'intervention du Ministre Foret. Le ton était donné... sous couvert d'un exposé objectif, le Ministre fit un vibrant plaidoyer en faveur du tracé routier.

Parmi les nombreuses «approximations» du discours, relevons-en trois.

- Le transport des marchandises de Spa Monopole représente 1.400 camions par jour! Remarque: les chiffres réels sont: 360 passages en moyenne (180 aller-retours) avec des pointes à 600 passages (300 aller-retours) en période de fortes chaleurs.

- Le transport ferroviaire modifierait les nouveaux horaires des chemins de fer mis en place pour desservir le centre thermal d'Aqualis. Remarque: quels nouveaux horaires?

- Actuellement, le trajet Spa -> Weert (centre de distribution de Spa Monopole en Hollande) dure 2h30' en camion. En train, il durerait 1 heure de plus. En raison de la fragilité de la marchandise, cela créerait un problème de sécurité alimentaire! Remarque: et les eaux exportées plus loin, en Angleterre par exemple?

Le pouvoir communal spadois

La présentation, une redite plus appuyée du discours du Ministre, énonçait les arguments classiques déjà développés par ailleurs. Un fait nouveau est cependant apparu: pour la première fois, il était officiellement dit que le pouvoir communal, Aqualis (et, sous-entendu, Spadel) désiraient la route et le rail. La solution rail étant la belle solution à moyen terme, il faut se dépêcher de construire une route...

L'opposition politique spadoise

Les deux représentants de l'opposition spadoise (CDH et ECOLO) ont axé leur présentation sur:

- la nécessité de penser à toutes les composantes du PCM (plan communal de mobilité), et ne pas se focaliser sur le seul tracé Reickem

- le soutien à la solution ferroviaire pour le transport de la production de Spa Monopole.

L'ASPS

Notre association avait structuré sa présentation autour des points suivants, étayés par des copies de documents officiels attestant du sérieux de notre analyse.

- Structure du trafic à Spa (faible taux de transit)
- Richesses naturelles du massif forestier.
- Problèmes de mise en oeuvre du tracé routier, délai de 7 à 8 ans.

- Avis de Spa Monopole sur le transport ferroviaire («A moyen et long terme, nous croyons au rail»).

- Incompatibilité du tracé routier avec la fonction touristique (Sol Cress, nouveau centre thermal).

- Coût pour la collectivité et cohérence du discours politique (le «plan wallon de l'air» du Ministre Foret prône le transport ferroviaire...)

- Avis de différents acteurs objectifs (il y en a ... et ils sont défavorables à la route!)

Conclusions

Cette procédure nouvelle en matière de citoyenneté s'est déroulée dans un respect mutuel des parties en présence. Cependant, les Députés se sont surtout penchés sur la question suivante: «faut-il construire une route industrielle pour Spa Monopole?». Nous aurions préféré qu'ils examinent une question plus fondamentale: «faut-il préserver le massif forestier du Staneux?».

Par ailleurs, il a été confirmé que la construction d'une route ne constitue pas une solution à court terme. Les informations des Cabinets des Ministres Daerden (PS) et Foret (MR) confirment qu'un délai de l'ordre de huit ans serait nécessaire entre la prise de décision politique et l'ouverture à la circulation.

Pour nous, ce dossier est symptomatique du besoin d'un autre développement pour la Wallonie. Nous estimons que les réalités économiques, touristiques et scientifiques en cause dépassent effectivement le cadre géographique de la ville de Spa. Nous sommes ainsi persuadés de nous inscrire dans une vision plus large.

Le bilan de l'opération nous semble positif: mobilisation populaire impressionnante; soutien d'associations reconnues au plan régional, national et international; dossier débattu en commission parlementaire; reconnaissance de la rigueur et du sérieux de nos démarches.

Dernière minute

Il semblerait que la Commission «Aménagement du Territoire» hésite quant aux suites à donner aux auditions. Selon nos informations, la qualité du dossier présenté par l'ASPS (tant sur le fond que sur la forme) ne serait pas étrangère à ces hésitations.

LISTE DE NOS SOUTIENS

Outre les 10.000 signataires de notre pétition, d'autres appuis nous ont été apportés.

Monsieur Alain Hubert, explorateur polaire, a parrainé notre action.

15 ASBL nous ont également appuyés par leur soutien officiel. Il s'agit de:

- Ardennes liégeoises
- Arnica (Cercle des Naturalistes de Belgique)
- ATE (Association Theutoise pour l'Environnement)
- AVES
- AVES - Ostkantone
- Cercle des Naturalistes de Belgique - sektion Sonnen-

tau

- GDNTS (Groupe de Défense de la Nature et du Tourisme à Spa)
- Greenpeace
- Groupe Nature et Patrimoine de Jalhay-Sart
- IEW (Inter-Environnement Wallonie)
- LRBPO (Ligue Royale Belge pour la Protection des oiseaux)
- Naturalistes Verviétois
- Réserves Naturelles RNOB
- Société Royale Les Amis de la Fagne
- WWF

POURQUOI CE BULLETIN ?

Le but premier du bulletin de l'ASPS est de tenter d'informer au mieux les signataires de notre pétition. Mais il va de soi qu'il ne s'adresse pas uniquement à eux. Il intéressera également toutes celles et tous ceux qui, comme nous, désirent que soit définitivement abandonnés tous les projets de tracé routier dans le massif forestier du Sta-

neux.

neux, ou une personne vivant sous votre toit) avez signé notre pétition, nous vous avons adressé ce bulletin. Nous ne dévoilerons bien évidemment vos coordonnées à personne. Cependant, si vous ne désirez plus le recevoir, ou si vos coordonnées sont modifiées, merci de nous le faire savoir.



LE MOT DU TRESORIER

Si quelqu'un doit tenir un langage très terre-à-terre, je serai donc celui-là.

Le «nerf de la guerre» reste toujours L'ARGENT, notre combat n'échappe pas à la règle.

Nos frais administratifs ont beau être réduits au minimum incompressible - et dès lors, la participation des membres et administrateurs utilisée au maximum - il n'en reste pas moins que les dépenses inévitables telles que certains frais postaux, certaines photocopies particulières ou autres honoraires d'avocat mettent à mal une trésorerie qui manque de souffle. Votre soutien est donc indispensable.

C'est pourquoi, dès lors que nous n'espérons aucun subside communal pour nous aider (on peut rêver), l'appel à

vos cotisations reste la formule la moins mauvaise. Et notre indépendance s'en trouve confortée.

Nous n'avons jamais jusqu'à présent tenté de «grossir» le nombre de nos membres. Le moment est peut-être venu de solliciter votre mobilisation pour amener l'un ou l'autre nouveau sympathisant motivé par notre cause.

Pour 2003, comme décidé lors de notre assemblée du 25/04/2002, le montant de la cotisation sera de 15 euros - compte n° 000-0072296-31.

P.S. : il n'est pas interdit «d'améliorer» le montant de la cotisation par un don supplémentaire: aussi réduit soit-il, il sera toujours le bienvenu.

Vous trouvez le bulletin de l'ASPS intéressant et vous voulez en faire profiter des connaissances ?

Envoyez nous ce talon au siège de l'association.

Madame, Monsieur:

Adresse:

CP: Localité:

Tél.: fax:

souhaite obtenir gratuitement le bulletin de l'ASPS